

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 août 2018

Le Président, soussigné, certifie que les convocations ont été adressées, le 23 août 2018, aux membres du comité syndical du Pays Glazik désignés par les communes membres, à savoir Briec, Ederm, Langolen, Landudal et Landrévarzec pour se réunir, le 29 août 2018, à 20h, au siège du syndicat du Pays Glazik, situé place de Ruthin, à Briec.

Étaient présents : PETILLON Jean-Hubert, LE ROY Marie-Thérèse, ROCHETTE Juliette, PRAT Françoise, FEREC Thomas, JACOPIIN Geneviève, LEDUCQ Valérie, RIOU Patricia, TREBAUL Hélène, RIOU Anne-Marie, LE STER Danièle, TRELLU Hervé, MESSAGER Raymond, DEUIL Valérie, CORNIC Jean-René, BLIN Fabrice.

Pouvoirs : LE MEN Bruno donne pouvoir à FEREC Thomas, BOEDEC Paul donne pouvoir à MESSAGER Raymond, CATHOU Didier donne pouvoir à CORNIC Jean-René, HEMERY Louis donne TRELLU Hervé, GAONAC'H Marie-Pierre donne pourvoir à DEUIL Valérie, MONNERAIS Nelly donne pouvoir à BLIN Fabrice.

Étaient absents : PLONEIS Anne-Marie, CAUGANT Jean-Pierre, MEVELLEC Sophie, COZIEN Jean-Paul, BLOSSIER Anne, MAHE Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : FEREC Thomas.

Conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 16
Conseillers absents non suppléés : 6
Nombre de suffrages exprimés : 22

Le Président,

Jean-Hubert PETILLON

Monsieur Jean-Hubert Pétilion, Président, ouvre la séance à 20h05 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DE SES COMPÉTENCES

Le bureau syndical, réuni en date du 29 août, a voté une nouvelle tarification pour les cours de photographie, dans le cadre des activités du centre social :

- ▲ formation complète : 140€
- ▲ formation culture et numérique, commune avec la formation complète : 90€

2. SIGNATURE DU PROCÈS VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL

Thomas FEREC, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018. Le procès-verbal est approuvé par le comité syndical à l'unanimité.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SIVOM ENVERS LA COMMUNE DE BRIEC

La commune de Briec ayant prévu une organisation différente depuis l'envoi de l'ordre du jour, ce projet de convention n'a plus lieu d'être.

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VÉHICULE DU SIVOM ENVERS LA COMMUNE D'EDERN

Délibération N° 01-29.08.2018

Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Comme sur l'année 2017-2018, dans le cadre du transfert de la compétence transport scolaire et de la non remise en place par Quimper Bretagne Occidentale d'un trajet antérieurement existant, la commune d'Edern souhaite gérer elle-même ce transport.

La commune a sollicité le syndicat pour la mise à disposition d'un véhicule 9 places permettant d'assurer ces transports.

La convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération, permettra de fixer un cadre à l'utilisation du véhicule : le véhicule affecté à la mise à disposition y sera mentionné, la période de prêt, la couverture des risques, l'état du véhicule, les conditions concernant l'enlèvement et le retour du véhicule, la tarification de la mise à disposition ainsi que les conditions de résiliation.

▼ Après avoir délibéré, le comité syndical décide :

- ▶ d'accéder à la demande de la commune d'Edern.
- ▶ de donner pouvoir au président pour la signature de la convention de mise à disposition du véhicule.

4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE BRETAGNE

Délibération N° 02-29.08.2018

Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Comme l'année passée, le Sivom est sollicité par la fédération des centres sociaux et socio-culturels de Bretagne (FCSB) qui a souhaité renforcer la qualité de l'accueil des stagiaires et des formateurs en développant un partenariat ciblé avec 6 centres sociaux bretons, choisis en fonction du caractère central de leur implantation géographique par département, de la conformité de leurs locaux avec les obligations légales en vigueur et de par les liens existants avec la FCSB.

La convention de partenariat précise les engagements du Sivom et de la FCSB. Elle prévoit notamment les contreparties qui sont proposées sous la forme d'un système d'échange offrant la gratuité en fonction du nombre de journées de formations accueillies à des formations pour les salariés et bénévoles.

▼ **Après avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- ▶ d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la FCSB.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Délibération N° 03-29.08.2018

Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre des avancements de grade 2018, plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement dans leur cadre d'emploi, compte tenu de leur ancienneté.

Il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2018 comme suit :

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

La transformation d'un emploi d'Agent d'accueil administratif à temps complet :

Ancien Grade	Nouveau Grade
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

La transformation d'un emploi d'Animateur à temps complet :

Ancien Grade	Nouveau Grade
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

La transformation d'un emploi de Responsable du service d'entretien des locaux à temps complet :

Ancien Grade	Nouveau Grade
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

La transformation d'un emploi de Cuisinier à temps complet :

Ancien Grade	Nouveau Grade
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

La transformation d'un emploi d'Agent d'entretien des locaux et de restauration à temps non complet à raison de 19,50/35^{ème} :

Ancien Grade	Nouveau Grade
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

La transformation de trois emplois d'aide auxiliaire à temps complet :

Ancien Grade	Nouveau Grade
Agent social	Agent social principal de 2 ^{ème} classe

La transformation d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants – Responsable d'unité à temps complet :

Ancien Grade	Nouveau Grade
Educateur de Jeunes Enfants	Educateur principal de Jeunes Enfants

▼ **Après avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- ▶ de valider la transformation des emplois proposés.

6. QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le site internet glazik.bzh est désormais actif et en cours d'amélioration.
- ❖ Anthony LE GARS, informaticien, a quitté ses fonctions. Son poste n'est pas remplacé à ce jour.
- ❖ Suite au départ d'Olivier MARQUIS, intervenant DUMISTE, Laetitia DEVIVIER va prendre ses fonctions.
Valérie LEDUCQ regrette que DIAPASON ne soit pas représentée au forum des associations, le samedi 8 septembre.
Gaël BUZARÉ indique que des bénévoles seront présents sur site
Jean-Hubert PETILLON indique que l'arrivée de Laetitia DEVIVIER sera l'occasion de communiquer sur l'association
- ❖ Le SIVOM sera représenté sur forum des associations pour mettre en avant le projet social.
- ❖ Des réunions de travail ont lieu avec Quimper Bretagne Occidentale sur le transfert de la petite enfance. Le vote aura lieu au prochain conseil de QBO le 20 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55